

# La Porte Ouverte

Périodique trimestriel de  
L'A.S.B.L. des Familles d'Accueil  
de la Communauté Française de Belgique

## Sommaire

*Editorial*

*Témoignage*

*Réflexions*

*Dossier « Parent en prison » :*

*Témoignage d'Anne*

*Témoignage d'un papa incarcéré*

*Les enfants du parloir*

*L'avis du juriste*

*La page des enfants*

*Notre barbecue annuel*

*Nouvelles de l'A.S.B.L.*

*Agenda*

*Infos pratiques*

Page 1

Page 2

Page 4

Page 6

Page 8

Page 13

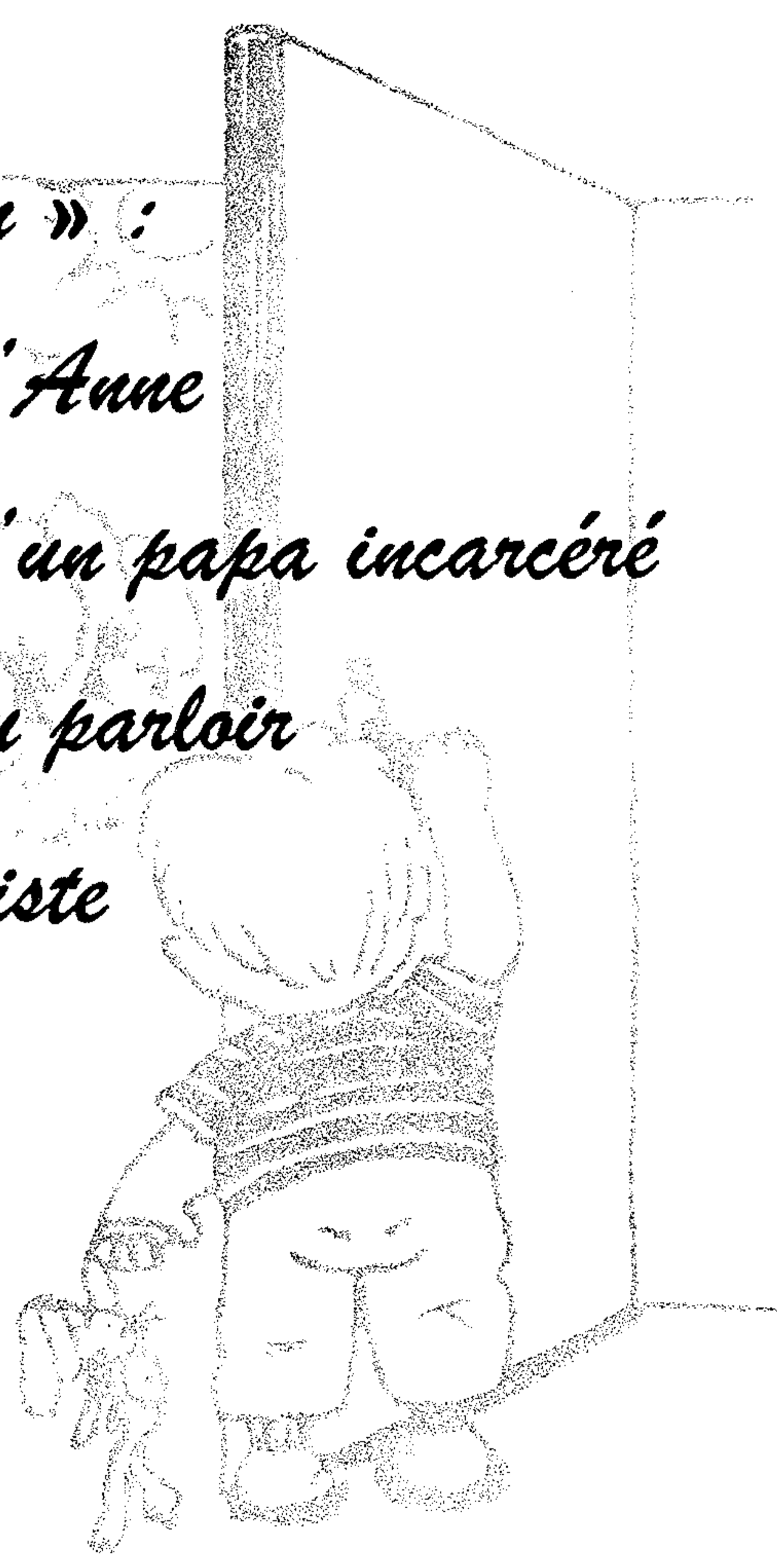
Page 15

Page 17

Page 21

Page 22

Page 23



Bureau de dépôt  
4040 Herstal 1

Editeur responsable : André Roelandt, Chemin Sous-Bois, 18 4900 SPA

N°15  
3° trimestre 2000

## Bonjour !

Nous sommes heureux d'échanger à nouveau avec vous à travers ce journal et nous vous remercions des nombreuses suggestions ou témoignages reçus.

Nous vous souhaitons de belles vacances, qui permettent à chacun de vivre sur un autre rythme, de redécouvrir son compagnon, ses enfants, son petit bout en accueil... à travers détente, plaisirs, fous rires et jeux partagés.

**Que trouverez-vous dans ce journal ?**

Vous découvrirez le témoignage d'une fillette de 9 ans, réconfortée depuis sa rencontre avec une amie de son âge en accueil comme elle. Et, comme en écho, vous lirez la proposition que nous envoyons à une famille d'accueil : serait-il possible d'inventer des occasions pour les enfants accueillis de se rencontrer et de se parler s'ils le désirent ?

Par ailleurs, nous avons reçu le témoignage de P., jeune papa incarcéré qui a su maintenir un contact régulier avec sa petite fille bien qu'elle soit née après son incarcération, et qui vit maintenant son départ en famille d'accueil. Comment rester papa de son enfant quand on ne partage pas le

quotidien avec lui ? Comment ressent-il son départ pour une famille d'accueil ? Quels sont ses espoirs pour l'avenir ?

Un certain nombre d'enfants en accueil ont à vivre l'emprisonnement d'un ou de leurs parents ; nous avons cherché à réaliser un mini-dossier sur les réalités de la prison : côté enfant (témoignage d'Anne), côté parents (témoignage de P.), côté témoins et spécialistes (extraits de «La Marche du Siècle»), et côté juridique (J.F. Servais).

Les enfants remarqueront avec plaisir l'arrivée d'une page de jeux et de bonnes histoires rien que pour eux.



Par ailleurs, n'oubliez pas de changer dans votre agenda la date de notre barbecue annuel.

Bonne lecture, bonne réflexion et merci d'avance de vos réactions et suggestions !



## Témoignage

*Eh bien oui, moi aussi j'ai pu ouvrir mon cœur à une amie qui est comme moi...*

*Comme moi, elle a été battue quand elle était petite.*

*Comme moi, elle a été en home.*

*Comme moi, elle est dans une famille d'accueil.*

*Comme moi, elle en a gros sur le cœur.*

*Comme pour moi, l'école ce n'est pas facile.*

*Comme pour moi, deux familles c'est difficile.*

*Mais de savoir qu'elle est comme moi,  
que je ne suis pas la seule à vivre tout cela,  
que j'ai pu lui parler,  
qu'elle a pu m'en parler,  
ça m'a fait chaud au cœur.*

*Et quand on s'est quittées, j'étais triste  
et j'ai demandé si je pourrais la revoir bientôt.*

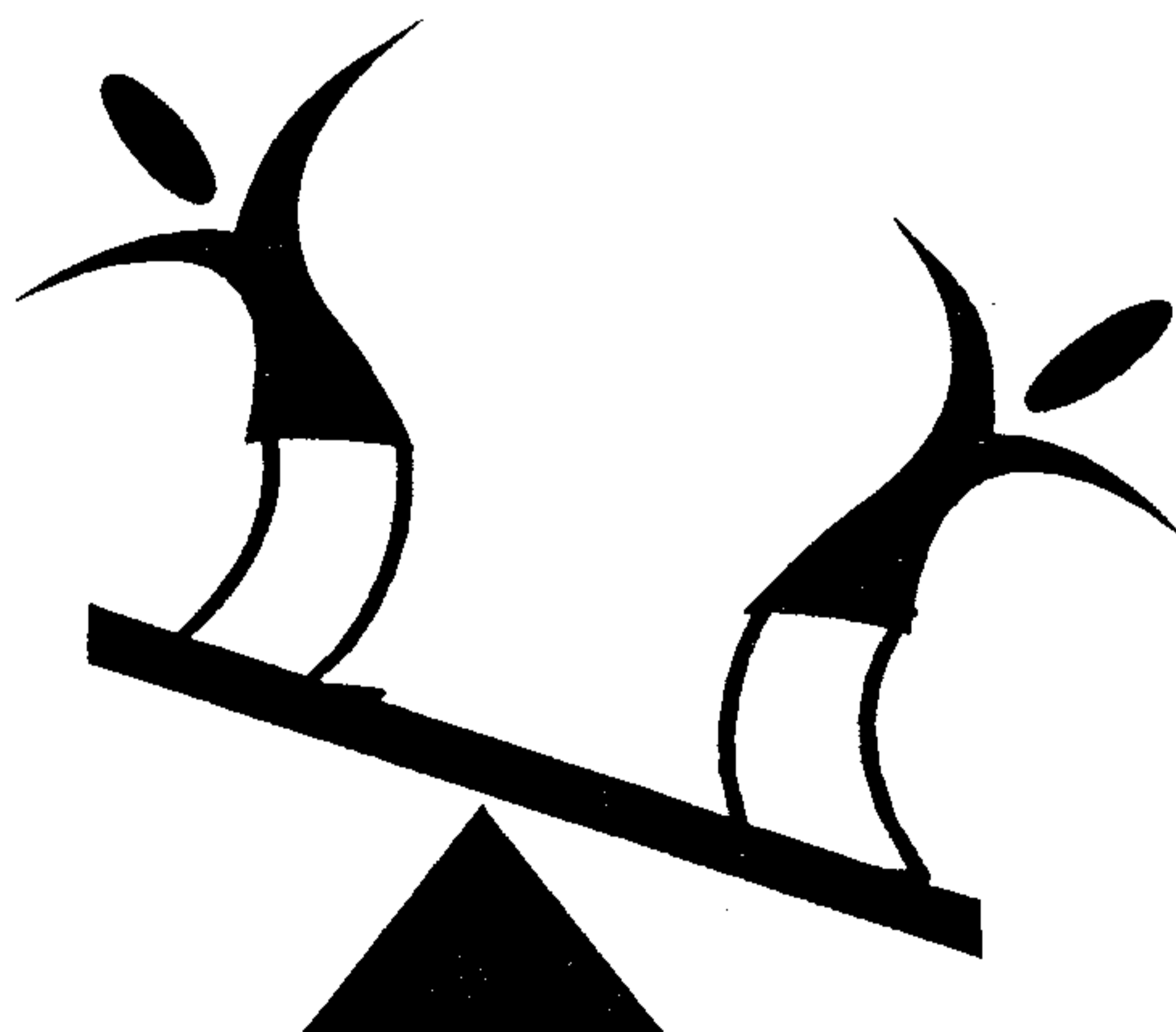
*Alors papa et maman ont dit :*

*« oui, tu la reverras ;*

*on organisera quelque chose pendant les vacances ».*

*Et je voudrais déjà y être...*

*Claire (9 ans)*



# Réflexions

# znoixəfəʁ

Etre parents d'accueil, c'est difficile et parfois très dur...

Etre enfant accueilli, c'est difficile et parfois très dur...

Confrontés à un enfant au passé douloureux et à sa famille d'origine...

Confronté à sa famille d'accueil exigeante et à sa famille d'origine décevante...

Malmenés par le décret, le SAJ et le SPJ...

Ballotté du conseiller SAJ au directeur SPJ...

Angoissés par les exigences du service de placement et les décisions des intervenants...

Questionné par l'assistante sociale et par le juge...

Jugés par le psychologue et le pédo-psychiatre.....

Stressé par le psychologue et le pédo-psychiatre...

Etouffés par les conseils, les jugements, les ordres...

Etouffé par tous ces adultes qui œuvrent pour son bien...

Les parents d'accueil se sentent incompris même et surtout de leur famille et leurs amis

L'enfant accueilli se sent incompris même et surtout de ses familles et de ses copains.

Ils sont souvent au bord de la noyade !

Il est souvent au bord de la noyade !

Et ils se sentent seuls...

Et il se sent seul...

*Et puis un jour....*

Ils découvrent *La Porte Ouverte*.  
Ce n'est pas seulement une association, c'est surtout une bouée de sauvetage :

- Savoir que d'autres vivent les mêmes situations,
- Rencontrent des problèmes semblables,
- Subissent les mêmes pressions  
.....C'est rassurant.....

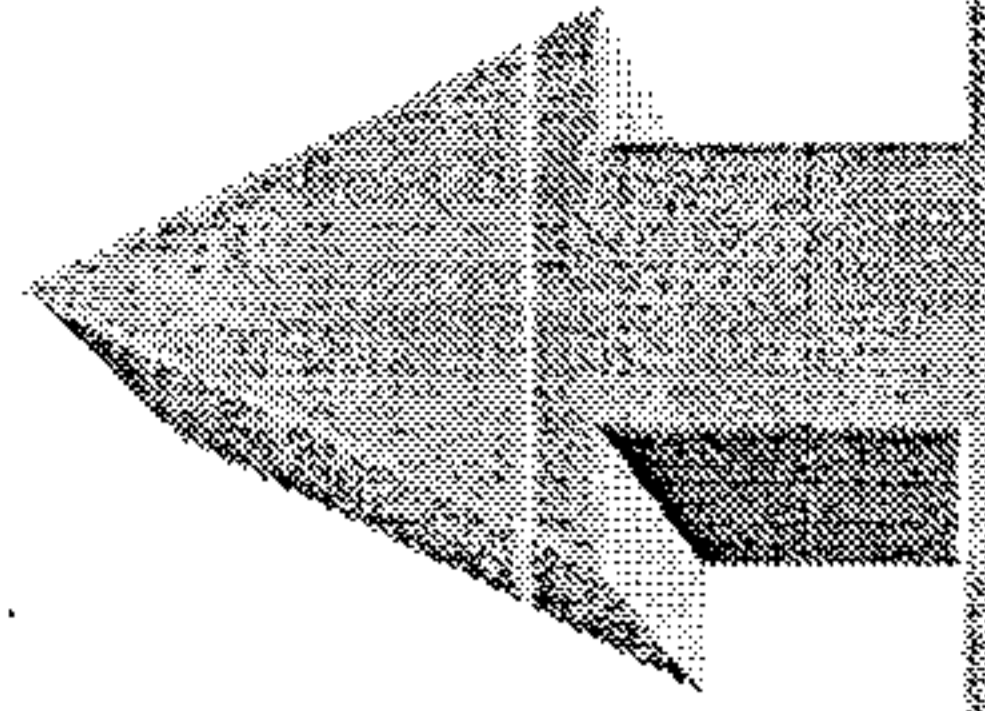
Et c'est bien plus facile de chercher ensemble des solutions aux problèmes.

Le fait de pouvoir parler à des gens qui comprennent, de pouvoir s'exprimer en toute liberté, de pouvoir dire sa peine même s'il n'y a pas de solution... le fait de pouvoir dire « ça ne va pas aussi bien que je le voudrais » sans se sentir jugé... les soulage d'un poids parfois insupportable.

?

Jusqu'ici, il n'y a pas pour l'enfant accueilli de bouée de sauvetage comparable à *La Porte Ouverte*  
Alors, si nous nous sentons si bien entre nous,  
est-ce qu' on n'essayerait pas d'offrir quelque chose d'équivalent à nos enfants ?  
Des camps par exemple où en plus des jeux,  
on pourrait se raconter,  
exprimer sa peine et ses joies avec d'autres comme soi.  
Ou sous forme d'échange inter-familles de plusieurs jours  
car il faut la douceur des soirées,  
les chahuts d'avant dodo et le temps laissé aux non-activités  
pour bien communiquer...





## Témoignage d'une maman d'accueil : Anne rend visite à sa maman en prison

À son arrivée à l'âge de 3 ans et demi, Anne nous avait souvent demandé pourquoi sa maman ne savait pas s'occuper d'elle et pourquoi elle était en famille d'accueil.

Comment expliquer à un enfant de 4 ans la toxicomanie de sa mère ?

Nous lui répondions que sa maman avait de gros problèmes et qu'elle comprendrait plus tard. Un jour, croyant qu'Anne était dans sa chambre, j'explique à mon mari le débat de l'émission de la veille sur la drogue. Nous ayant entendus, elle se précipite vers nous en disant : « C'est ça que ma mère a. Elle prend ce que tu dis, je le sais ». Elle l'avait compris sans qu'on ne le lui dise. Ses questions alors furent très pertinentes et nous y avons répondu le plus clairement possible en fonction de son âge.

Sa mère venait la voir tous les mois à l'organisme de placement (enfin, plutôt une fois sur deux). Cela faisait 2 ans qu'Anne était chez nous lorsque nous recevons un coup de téléphone de la grand-mère maternelle d'Anne pour nous informer que sa fille est en prison parce qu'elle dealait. Voilà pourquoi nous ne l'avions plus vue depuis 2-3 mois!! Anne étant au courant de la toxicomanie de sa mère, il n'a pas été trop difficile de lui expliquer la situation. Il fallait surtout rectifier l'idée qu'elle se faisait de la prison. (Ce n'était évidemment pas la geôle qu'elle avait vue dans les dessins animés tels Robin des Bois). La première réaction d'Anne a été de défendre sa mère et de dire qu'elle ne savait pas et n'en pouvait rien. Nous n'avons jamais critiqué sa mère mais il a fallu rectifier la vérité pour qu'elle n'en fasse pas une victime. C'est sa mère, elle-même, qui lui a dit qu'elle savait ce qu'elle risquait en dealant et qu'elle a choisi elle-même d'aller contre la loi.

À partir de ce moment (Anne avait environ 6 ans), des visites mensuelles à la prison s'organisèrent très régulièrement et toujours avec moi, sa maman d'accueil (qu'elle ne voulait pas quitter).

Alors que les visites précédentes à l'organisme de placement ne se passaient pas toujours très bien et étaient très insécurisantes, les visites à la prison, malgré l'angoisse qu'elles pouvaient susciter, étaient très positives. Il n'y avait plus tous ces jouets que la maman amenait et qui « gâchaient » la relation entre la mère et la fille : avant, c'était « deux petites filles » qui jouaient ensemble en ne se parlant pratiquement pas. Maintenant, on était à table avec comme seule occupation les discussions, les questions et réponses d'Anne et de sa maman. Celle-ci a pu raconter sa vie et la vie du père d'Anne. Quant à Anne, elle a pu dire à sa mère qu'elle lui en voulait et qu'elle était déçue. Sa mère a pu lui dire également tout son amour, toutes ses « limites » et lui dire qu' Anne n'y était pour rien, que c'était de sa propre faute à elle. Elle a déculpabilisé Anne. Ces 3 années de visite à la prison ont été en quelque sorte une thérapie.

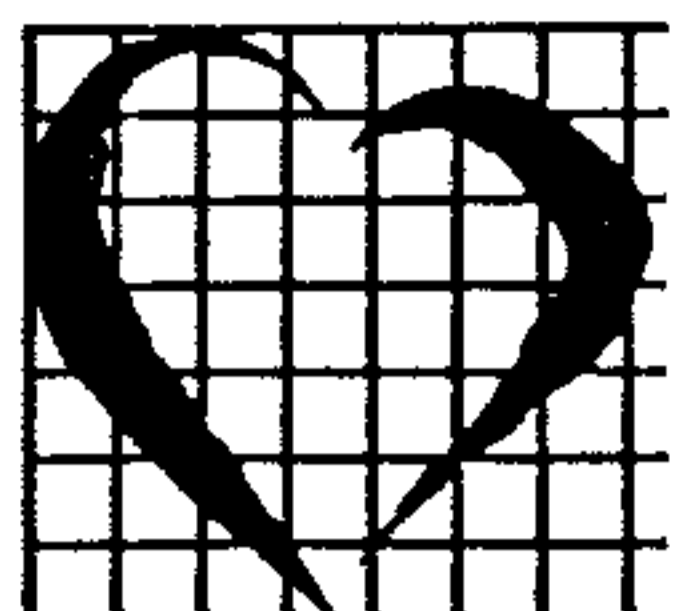
Lors de la dernière visite, il y a presque un an et demi, la maman nous a dit de ne plus venir car elle avait des congés pénitentiaires, qu'elle viendrait elle-même voir sa fille . On ne l'a plus jamais revue car après un congé, elle n'est pas rentrée en prison et est donc en « cavale ».

Actuellement, Anne ne veut plus ni voir sa mère, ni entendre parler d'elle car elle lui en veut de son absence. N'empêche que ces 3 années ont été (à mon avis) bénéfiques mais c'est Anne qui nous le dira lorsqu'elle sera adulte.





**Parent en Prison**



**Témoignage d'un papa incarcéré  
dont la petite fille, âgée de 22 mois,  
est en processus de  
placement en Famille d'accueil.**

**Q. : Comment rester Papa d'un enfant dont on est séparé ?**

**R.** : *Personnellement ça n'a pas été facile étant donné que ma fille est née durant ma détention et que je n'ai aucun papier d'identité ; il a fallu faire de nombreuses démarches afin d'être reconnu en temps que « père biologique » et depuis deux ans je cherche par tous les moyens possibles à être reconnu « légalement » en tant que père de ma propre fille. Or le fait d'être en prison m'empêche de faire les démarches administratives car les différents services m'orientent à chaque fois vers un autre service : au bout de deux ans de démarches je me retrouve de nouveau bloqué administrativement... Et ma parole pour ma fille n'a aucune valeur légale donc je n'ai rien à dire concernant toute décision importante à son sujet légalement.*

**Q. : Comment vis-tu le placement de ton enfant en famille d'accueil ?**

**R.** : *Quand on m'a parlé de mettre ma fille en famille d'accueil je l'ai mal pris car elle va avoir 2 ans et ici je ne la vois qu'1 heure par mois ; au bout de 22 mois elle commence tout juste à avoir confiance en moi et à ne plus avoir peur de moi. Pour moi le fait de la laisser en famille d'accueil c'était la perdre pour toujours , surtout qu'elle ne porte pas mon nom. Je ne savais pas non plus exactement le principe d'une famille d'accueil ,ni leur but. J'ai pris peur aussi que ma fille me délaisse et ne se mette à aimer ces gens plus que moi ou à appeler le gars « Papa ». Maintenant je m'y suis fait mais j'éprouve encore beaucoup de crainte mais de toute manière je ne sais rien faire pour empêcher cela !*



**Q. : Quels souhaits par rapport à ce placement ?**

*R. : Mes souhaits sont que la famille d'accueil ne s'attache pas trop à ma fille afin que je puisse faire tout mon possible pour la reconnaître une fois libre :*

- *Qu'ils prennent soin d'elle et qu'ils ne lèvent jamais la main sur elle ;*
- *Que les visites mensuelles continuent jusqu'à ma libération ;*
- *Que je puisse aller la voir le plus souvent possible une fois libéré ;*
- *Qu'elle ne s'attache pas trop aux personnes de la famille d'accueil ( qu'elle ne leur donne pas plus d'amour qu'à moi).*

**Q. : Tu es libéré cette année ; comment vois-tu l'avenir ?**

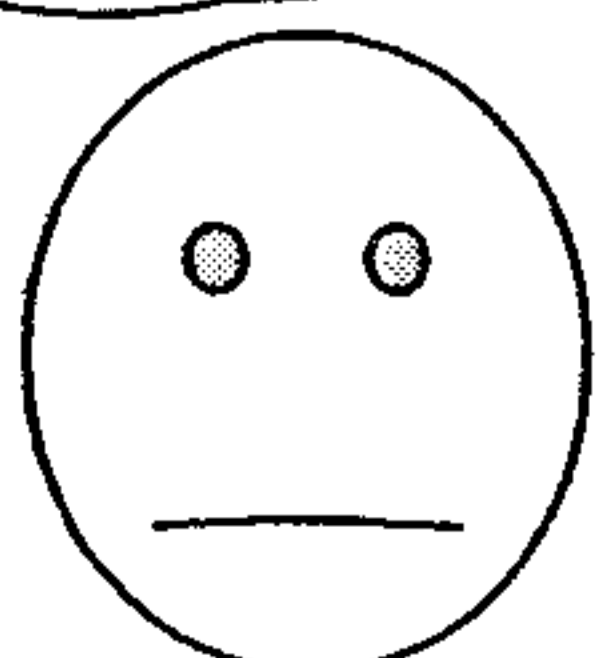
*R. : Je veux reprendre ma fille le plus vite possible afin de lui donner tout mon amour et rattraper tous ces moments perdus depuis sa naissance, essayer de l'élever du mieux possible pour ne pas qu'elle finisse comme sa mère et moi. En tout cas, avoir un enfant quand on est en prison est une situation fort difficile que je ne souhaite à personne et la voir partir en famille d'accueil n'arrange pas le stress que procure cet éloignement forcé.*

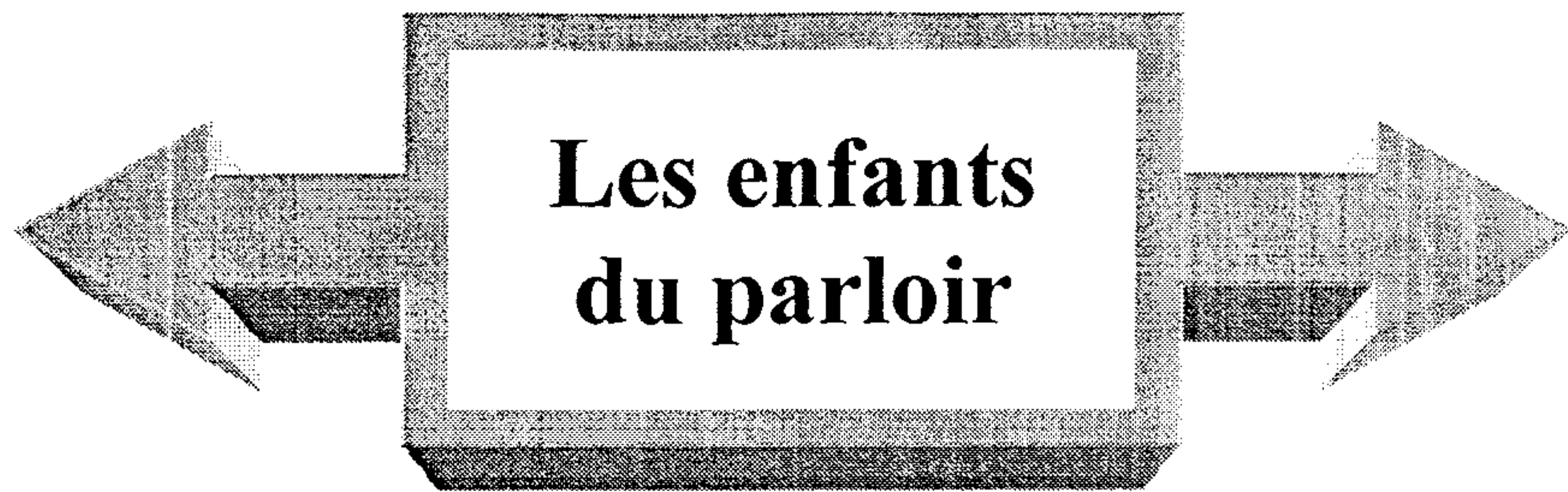
*P...*



Dans le cas évoqué ci-dessus,  
on peut se demander si, dans l'hypothèse d'une libération proche,  
le moment du placement en famille d'accueil est judicieux.

A tout le moins,  
il s'agirait d'avoir un contrat très clair avec la famille d'accueil  
afin de préparer le retour dès le début du placement.





Extraits de l'émission « La marche du siècle » animée par J.M. CAVADA.

À cette émission ont participé des enfants et épouses de prisonniers, un père ex-détenu, la directrice de « Relais parents-enfants » (association qui accompagne des enfants dans leur visite à leur parent incarcéré), Caroline ELIACHEFF (psychanalyste, auteur de « A corps et à cris » et « Vies privées ») et un représentant de l'administration pénitentiaire.

## Intro et témoignages

- ❖ **J. M. CAVADA** : *L'incarcération d'un parent concerne 140.000 enfants en France, dont 60.000 confiés à des foyers. Peut-on être prisonnier et exercer un minimum son rôle de parent ? Comment nourrir le lien entre parent et enfant ? Que signifie être fils ou fille de parent incarcéré ?*
- ❖ **SANDRINE** (dont le beau-père totalise 24 ans de prison) : C'est un bon père parce qu'il nous a nourries, nous a considérées comme ses filles, a toujours été auprès de nous. Mais dans les questionnaires, par exemple pour l'école, je n'indiquais rien à la rubrique « profession » ou alors je citais un ancien métier.
- ❖ **UN PÈRE EX-DETENU** (emprisonné injustement, ce fut officiellement reconnu) : Pour mon fils, cela reste très douloureux de parler de cette période à cause de ce qu'il a vécu et à cause de l'injustice de mon emprisonnement. Quant à moi, on peut être père viscéralement, moralement, mais on n'a aucune prise sur ce qui se passe à l'extérieur. On est très frustré parce qu'il peut arriver n'importe quoi à votre enfant, vous ne pouvez pas être auprès de lui.
- ❖ **UN ENFANT D'ENVIRON 2 ANS** dit « Moi, je reste là » à l'issue de la visite en prison.
- ❖ **DEUX SOEURS** (école primaire) expliquent :
  - Moi je voudrais rester avec papa.
  - Moi je voudrais le voir tous les jours.
  - L'une : « Après, nous, on pleure le soir dans notre tête, parce que si on pleure pour de vrai, notre mère se réveillera et elle doit dormir parce qu'elle est souvent fatiguée ».
  - L'autre : « Moi c'est à l'école que je pleure ».



- ❖ LEUR MÈRE : Les visites en prison, ce n'est pas du temps perdu parce qu'on a envie d'être ensemble mais ça ne nous apporte pas grand-chose . Impossible de se tenir au courant du comportement des enfants qui a changé, des amis, de la maison qu'il ne connaît pas.
- ❖ UN GARÇON : On se déplace tout un après-midi et on ne le voit qu'une heure. On ne s'entend pas bien. On n'a pas le temps de se dire tout.
- ❖ UNE MÈRE : Les enfants prévoient de dire ou de faire plein de choses et puis rien ne sort. Je crois que, quelque part, l'endroit les bloque. Même au niveau affection, ils ne sont pas naturels.
- ❖ Certains enfants se lassent, refusent de venir. Une maman explique : « Les mois ont passé, la complicité s'est cassée. Il n'y a plus de moment où ils sont vraiment seuls. Et puis, voir son père une fois par semaine seulement... Quand il est triste, il me le dit : Je suis triste que papa soit là ».  
Pourquoi aller au parloir 1 heure quand on sait qu'après, on va pleurer ?
- ❖ Une adulte témoigne : Quand j'étais petite et que mes parents étaient en prison, j'avais la haine contre la justice. Je ne comprenais pas pourquoi on m'avait séparée de mes parents. On profitait au maximum des parloirs. Mes parents recevaient mes bulletins.
- ❖ Un père détenu : Je trouve illogique qu'on punisse, en même temps que l'adulte qui a fauté, un enfant tout à fait innocent. Une heure de parloir, c'est très court. Il faut rétablir le contact, se re-connaître. Je reste malgré tout le père de mes enfants et s'ils me sollicitent, je serai là.

## Que dire aux enfants ?

- ❖ J.M. CAVADA à Eliacheff : *Faut-il dire aux enfants ce qu'ont fait leurs parents ? Faut-il leur décrire la prison ? Faut-il mettre cela dans leur tête afin que les choses soient connues ?*
- ❖ ELIACHEFF : On peut poser la question différemment et se demander si les enfants ont le droit de savoir ce qu'ils savent. Les enfants savent tout dans le sens où ils perçoivent tout, mais pour le comprendre , parce qu'ils sont des êtres humains, ils ont besoin de paroles pour comprendre ce qu'ils perçoivent.  
Et donc la question n'est pas « Faut-il leur dire la vérité ? » mais « Peut-on leur donner les moyens de savoir ce qu'ils savent déjà ? ». Et quand on pose la question comme cela, la réponse va de soi.  
Bien sûr, il faut dire aux enfants où sont leurs parents. D'abord où ils sont, et ensuite, pourquoi ils y sont. Pourquoi ? Parce que les enfants croient toujours qu'ils sont responsables. En prison, déjà, leur père ou leur mère est vivant et c'est très important.
- ❖ J. M. CAVADA : *Quand un enfant n'a pas entendu la vérité, comment peut-il se construire ?*

- ❖ C. ELIACHEFF : Il se construit de bric et de broc. Quand on dit quelque chose à un enfant qui n'est pas la vérité, il va le croire. Et donc il va dénier tout ce qu'il sait. Plutôt que de mettre en question l'adulte qui lui a dit un mensonge, c'est lui qu'il va mettre en question. Et donc il va essayer de se construire autour de ce mensonge. Et il n'aura absolument plus confiance en lui parce que tout ce qu'il sait, tout ce qu'il pense, il va d'abord penser que c'est faux. C'est cela qui est grave.
  
- ❖ J.M. CAVADA : *Quel type de troubles physiques ou psychologiques observez-vous quand on n'a pas décrit la réalité aux enfants ?*
  
- ❖ C. ELIACHEFF : Toutes sortes de troubles. Chez les petits enfants, ce seront avant tout des troubles somatiques : troubles du sommeil, troubles respiratoires, troubles de la peau. Bien sûr aussi, des troubles de la relation et surtout, très fréquemment, un manque de confiance venant en particulier du fait que ce que l'on sent, on vous a dit que ce n'était pas vrai.
  
- ❖ SANDRINE : On a su dès le début ce que notre beau-père faisait et on l'a accepté comme tel et on l'aime comme ça !
  
- ❖ J.M. CAVADA à la directrice de « Relais parents - enfants » : *Comment réagissent les enfants quand vous devez leur apprendre que leur parent est en prison ?*
  
- ❖ La Directrice de « Relais parents - enfants » : Très positivement. Très souvent, ils le savent déjà ou ils le pressentent. On ne fait que mettre des mots sur ce qu'ils savent déjà. Le but de l'association est d'aider l'enfant à maintenir les relations avec le parent incarcéré.
  
- ❖ J.M. CAVADA : *Arrive-t-il que ce soit vous qui révéliez à l'enfant une vérité qu'il n'a pas imaginée ?*
  
- ❖ La Directrice de « Relais parents - enfants » : Au maximum, on essaye de travailler avec la famille et le parent pour que ce soit le parent qui révèle la vérité. C'est important que ce soit le parent qui dise sa vérité parce que cela le concerne et cela concerne son enfant.
  
- ❖ J.M. CAVADA : *Comment faut-il dire à l'enfant une vérité aussi terrible ?*
  
- ❖ La Directrice de « Relais parents - enfants » : Très simplement. L'enfant y est préparé de par son histoire. Le fait qu'un parent aille en prison est souvent la conséquence de choses qui se sont passées dans l'histoire familiale. La disparition d'un parent, cela a besoin d'explications, de mots.
  
- ❖ J.M. CAVADA : *Comment faut-il le dire, Madame ELIACHEFF ?*
  
- ❖ C. ELIACHEFF : Ce qui est très important à savoir pour les personnes qui doivent annoncer la nouvelle à l'enfant, c'est que la sensiblerie est extrêmement mauvaise conseillère ; quand on dit à un enfant des choses extrêmement pénibles, le pire c'est de vouloir soi-disant le protéger. Lorsqu'on met des mots sur ce que vit l'enfant, ces mots sont là pour calmer, apaiser, donner un sens. Ce qui est très important pour un enfant, c'est que ce qui se passe autour de lui ait un sens parce que, quand cela n'a pas de sens, c'est soit le chaos, soit le vide.



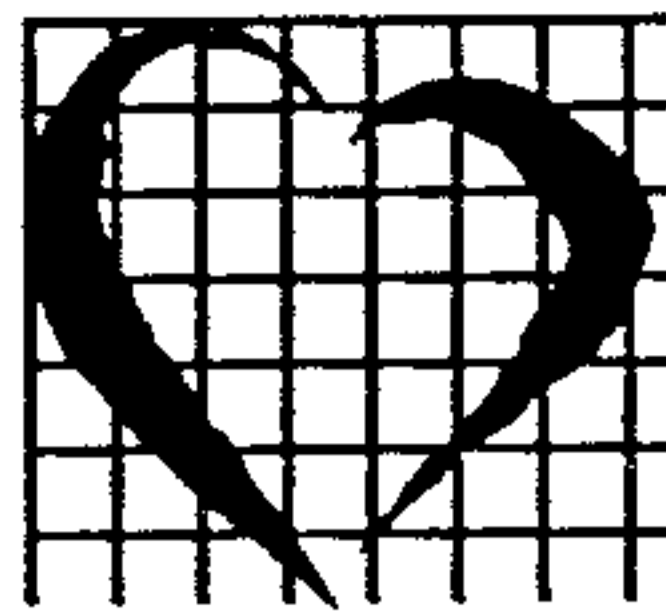
## Les contacts enfant - parent incarcéré

- ❖ **La Directrice de « Relais parents - enfants »** : Souvent, la demande de contact vient du parent incarcéré. On dit au parent qu'on n'est pas là pour lui, mais pour l'enfant. On lui dit qu'on entend son désir, sa demande, mais qu'on va essayer de savoir si l'enfant aussi a ce désir. On tente de savoir, en voyant l'entourage de l'enfant, pourquoi celui-ci ne peut pas ou n'est pas allé voir son parent.  
La fréquence des visites se base sur les besoins de l'enfant. Tout petit, nous pensons important qu'il voit plus régulièrement ses parents. Plus âgé, il a sa vie, ses rythmes scolaires, il faut tenir compte des distances. Certains voient leur parent tous les 15 jours, d'autres aux petites vacances scolaires. Toujours c'est l'intérêt de l'enfant qui prime.
- ❖ **J.M. CAVADA** : *Quelles sont les difficultés rencontrées ?*
- ❖ **La Directrice de « Relais parents - enfants »** :
  - Au niveau de l'administration pénitentiaire, on essaye de créer des espaces plus adaptés à l'enfant.
  - Certains juges d'instruction ou magistrats estiment que c'est mauvais pour un enfant d'aller voir son parent en prison. Nous, on pense que c'est un droit de l'enfant. Le juge peut donner une raison.
- ❖ **C. ELIACHEFF** : Généralement, il n'y a pas de raison. Il y a une intime conviction, une position idéologique. Les jeunes qui ont accepté de témoigner ce soir en apprennent énormément aux personnes qui s'occupent de ces enfants parce que qu'est-ce qu'ils nous disent ? Ils nous disent qu'ils vont voir leur père ou leur mère, ils ne vont pas voir la personne qui a commis le délit. Et ça c'est très important quand nous, nous sommes à l'extérieur et que nous avons à parler avec eux.
- ❖ **J.M. CAVADA** : *Il y a une confusion dans le sens où les enfants des incarcérés semblent eux aussi un peu coupables de quelque chose.*
- ❖ **C. ELIACHEFF** : Oui, c'est difficile mais c'est un travail que les gens à l'extérieur doivent faire. Les parents qui sont incarcérés ont généralement commis un délit. Ce délit doit être nommé. Si on laisse croire à l'enfant que les parents sont en prison pour rien, on est en quelque sorte complice. Mais eux ne vont pas voir la personne qui a commis le délit, ils vont voir papa - maman qui a volé, qui a tué. Mais on ne doit pas assimiler l'acte à la personne, jamais. Pourquoi ? Parce que l'enfant doit rester digne d'être l'enfant, le fils, la fille de cet homme, de cette femme et là-dessus on ne doit jamais intervenir.
- ❖ **Le Directeur de l'Administration pénitentiaire** rappelle les missions de l'administration pénitentiaire :
  - exécuter une décision de justice (mission de sécurité publique) ;
  - tout faire pour que la réinsertion se passe le mieux possible. Cela passe donc forcément par le maintien des liens avec la famille. Il ne suffit pas de mettre un peu d'huile dans les rouages, il faut modifier des choses.
- ❖ **J.M. CAVADA** : *Pourquoi 1 heure de parler ? Pour des raisons de budget, ou pour d'autres raisons ?*

- ❖ **Le Directeur** : Il faudrait plus de personnel . Or nous avons tous intérêt à ce que l'enfant se développe au mieux, à ce que les parents vivent plus sereinement leur détention.
- ❖ **J.M. CAVADA à ses invités: Quelles sont vos réactions face à ces contacts parents - enfants en prison?**
- ❖ **C. ELIACHEFF** : Très souvent, les personnes qui y vont (enfants, familles, accompagnants) disent que les visites se passent mal et c'est vrai. Je suis d'accord qu'il faille améliorer les conditions, la durée etc. Mais c'est de toute façon très difficile et très frustrant. Ce n'est cependant absolument pas une raison pour supprimer ces visites, or c'est souvent l'argument. Il ne faut pas les éviter. Il faut dire à quoi ça sert :
  - ça sert à l'enfant à se faire des souvenirs, à supporter la solitude après la séparation ;
  - ça sert aussi à se rendre compte de qui est ce père ou cette mère, ni l'idéaliser, ni le considérer comme moins que rien. C'est cette personne- là avec qui il va falloir faire sa vie. C'est très important.
- ❖ **Bruno MESRINE ( fils de MESRINE)**: La prison serait presque un club de vacances selon certains car il y a tout : sport, activités etc. ! Moi j'ai connu les parloirs de 25 minutes, avec toutes les 5 minutes quelqu'un qui rappelait que ce serait bientôt fini, donc la pression sur les mêmes et le détenu. Je passais 7 portes, j'étais fouillé, je trouve démoniaque comment on fait cela au nom de la sécurité parce que je ne franchissais pas la vitre. J'aurais voulu toucher mon père mais il y avait trois vitres entre nous.
- ❖ **Le Directeur de l'Administration pénitentiaire** dit que cela évolue, que des lieux d'accueil se créent, qu'on va peu à peu améliorer les parloirs...
- ❖ On cite le problème des transferts de prison, parfois très loin de la famille (donc le maintien des contacts devient très difficile).
- ❖ **Un Ex-détenu** : L'approche que les enfants ont de leur père n'est pas du tout saine, normale. Il voit un père que l'on oblige à ramper, qui doit obéir, qui est soumis (Monsieur, taisez-vous ! Venez, c'est l'heure !).  
Le problème de la prison, c'est notre problème à tous, parce que tout ce qui sort de la prison c'est nous qui le recevons . Ce sont des enfants, des familles, des gens que l'on abîme. On dit : « ils ont fait tant de prison, on peut les réinsérer » mais c'est faux. Si on a fait des monstres, on les prend sur la gueule et ils vont nous griffer. Ce n'est pas en étant frustrés comme ils sont qu'ils peuvent être meilleurs en sortant.
- ❖ **C. ELIACHEFF** : Je ne voudrais pas laisser dire que cela abîme les enfants d'aller en prison. Ce n'est pas ça qui les abîme. Je crois qu'il faut qu'ils puissent en reparler, il faut les préparer, les soutenir.







## L'avis du Juriste, par Jean-François Servais

Un père détenu veut reconnaître son enfant, maintenir des contacts avec lui afin de pouvoir s'en occuper au mieux à sa sortie.

Dans cette situation, le père peut avoir l'impression d'être démuné, de n'avoir pas grand-chose à dire.

Qu'en est-il ?

Passons brièvement en revue quelques questions.

### Reconnaître son enfant

Nous n'envisagerons ici qu'une seule hypothèse, celle où le père et la mère ne sont mariés ni l'un ni l'autre, et où le père n'a pas reconnu directement son enfant dans l'acte de naissance.

Dans ce cas, la reconnaissance peut être faite par acte authentique, à l'exclusion du testament.

Le plus souvent, il s'agit d'une déclaration faite devant l'officier de l'Etat civil, la mère devant marquer son accord à cette reconnaissance.

La loi ne précise pas que seul serait compétent l'officier de l'Etat civil du lieu de naissance de l'enfant.

Il faut en conclure que tout officier de l'Etat civil est compétent.

Le fait qu'une personne ait été radiée et n'ait plus de domicile administratif n'empêche donc pas que cette personne puisse reconnaître son enfant.

La reconnaissance peut également se faire dans un acte, autre qu'un testament, établi devant un notaire, celui-ci ayant comme l'officier de l'Etat civil le pouvoir de conférer aux actes un caractère authentique.

Ajoutons que la doctrine admet que la reconnaissance puisse se faire par mandataire.



### De qui le consentement est-il requis pour que cette reconnaissance puisse se faire ?

- de la mère. Néanmoins, si elle s'y oppose, le candidat à la reconnaissance pourra saisir le Juge de Paix d'une demande en conciliation par simple requête.

Si ce dernier ne parvient pas à concilier, il renvoie l'affaire devant le Tribunal de Première Instance qui ne s'opposera à la reconnaissance que si le candidat n'est pas le père biologique.

- de l'enfant qui a atteint l'âge de 15 ans qui peut s'y opposer pour deux raisons : soit le candidat à la reconnaissance n'est pas le père biologique, soit il considère que la reconnaissance est contraire à son intérêt.

S'il y a opposition de l'enfant, le candidat dispose du même recours que vis-à-vis de la mère, sauf si l'enfant est majeur ou mineur émancipé. Dans ce dernier cas, il ne dispose d'aucun recours.



### Domicile

En principe, les personnes détenues restent domiciliées où elles l'étaient précédemment.

Elles sont en effet considérées comme « temporairement absentes ».

Si elle a été radiée, elle sera réinscrite après détermination de la résidence principale.

En cas de difficulté ou de contestation, c'est le Ministre de l'Intérieur ou son délégué qui a le pouvoir de déterminer celle-ci.



